



**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 19/11/2024

Séance du 07 novembre 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 31 octobre 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Abdel GHEZALI, 1<sup>er</sup> Adjoint

*Étaient présents :*

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 2), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n° 2), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 2), Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 4), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 2), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Nadia GARNIER (à compter de la question n° 4), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n° 2), Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 19), M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 2), Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (à compter de la question n° 2), Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 2), M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 4), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 2), Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

*Secrétaire :*

Mme Christine WERTHE

*Étaient absents :*

Mme Annaïck CHAUVET, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Christophe LIME, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Françoise PRESSE, Mme Anne VIGNOT

*Procurations de vote :*

Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. François BOUSSO à Mme Valérie HALLER (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Annaïck CHAUVET à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Nadia GARNIER à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Damien HUGUET à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Marie LAMBERT à M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n° 18 incluse), M. Christophe LIME à M. Gilles SPICHER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 7), M. Saïd MECHAI à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Aurélien LAROPPE, Mme Françoise PRESSE à Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. André TERZO à Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 4), Mme Anne VIGNOT à M. Abdel GHEZALI, Mme Sylvie WANLIN à M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 1 incluse)

**OBJET :** 9 - Plan écoles et crèches - Rénovation extension de la maternelle de la Butte et reconstruction de la restauration - Etablissement du coût prévisionnel définitif des travaux et du forfait définitif de rémunération de maîtrise d'œuvre - Demandes de subventions

Délibération n° 007703

**Plan écoles et crèches - Rénovation extension de la maternelle de la Butte et reconstruction de la restauration - Etablissement du coût prévisionnel définitif des travaux et du forfait définitif de rémunération de maîtrise d'œuvre - Demandes de subventions**

**Rapporteur : M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Conseiller Municipal Délégué**

	Date	Avis
Commission n° 2	22/10/2024	Favorable unanime

**Résumé :**

Le Conseil Municipal du 23 février 2023 a choisi le lauréat du concours de maîtrise d'œuvre, pour un coût objectif travaux de 3 987 000 € HT (valeur Novembre 2022).

La traduction du programme et les modifications apportées pour tenir compte des demandes des utilisateurs et des contraintes du site portent le coût prévisionnel définitif des travaux à 4 906 398 € HT (valeur mai 2024), et le coût d'opération TTC TDC à 7 862 200 €.

Le coût opération TTC TDC porté par le plan écoles est de 7 273 600 € (panneaux solaires photovoltaïques, création d'un réseau de chaleur inter-bâtiments et espaces extérieurs payés sur lignes dédiées au PPI).

Le forfait définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre est calculé sur la base de ce coût prévisionnel définitif de travaux HT.

**I. Contexte et objet de l'opération**

La restauration du groupe scolaire de la Butte n'est pas suffisamment dimensionnée pour répondre à la demande. Par ailleurs, le quartier connaît et va connaître une dynamique d'urbanisation (éco-quartier Vauban, opération Grette-Brûlard-Polygone), reconversion des anciens haras nationaux et mutabilité de propriétés militaires qui pourraient accueillir des programmes de logements) qui se traduira par une augmentation des effectifs scolaires à anticiper. Dans le cadre du plan écoles et crèches, un projet de rénovation extension de la maternelle, et de reconstruction de la restauration a donc été engagé.

Sur la base d'une procédure de concours, et après délibération du Conseil Municipal en date du 23/02/2023 choisissant le lauréat, un marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 31/03/2023 à un groupement ayant pour mandataire Bernard Quirot - BQ+A pour un montant de 604 030,50 € HT, sur la base d'un coût d'objectif travaux de 3 987 000 € HT (valeur Novembre 2022).

**II. Projet**

Construction d'un restaurant scolaire au centre du site, en lieu et place de l'actuel préfabriqué :

- accueil de 100 % des effectifs scolaires des écoles élémentaires Butte 1 et Butte 2 (150 enfants avec mise en place d'un service en self - 75 places assises), et de l'école maternelle de la Butte (100 enfants avec un seul service à table),
- office dimensionné pour permettre le réchauffage des repas acheminés en liaison froide,
- bâtiment conçu pour minimiser son impact environnemental : emploi de matériaux biosourcés privilégié (mur ossatures bois, menuiseries bois, bardage bois, isolants),
- objectifs de performances thermiques pour limiter les consommations énergétiques et favoriser le confort d'été.

### Rénovation extension du bâtiment de la maternelle :

- création de deux classes supplémentaires, et d'un dortoir,
- création d'un pôle multi-activités comprenant une salle périscolaire maternelle, une salle multi-activités élémentaire, une bibliothèque mutualisée, deux espaces d'accueil des enfants ULIS,
- rénovation thermique avec diminution de 60% de la consommation de référence en énergie primaire,
- recours aux matériaux biosourcés pour l'extension (mur ossatures bois, menuiseries bois, bardage bois, isolants),
- désamiantage total du bâtiment.

### Panneaux solaires photovoltaïques

- en toiture de la maternelle
- production annuelle de 104 MWh pour de l'autoconsommation à l'échelle du groupe scolaire, et revente du surplus

### Réaménagements des espaces extérieurs

- végétalisation et désimperméabilisation de la cour maternelle
- aménagement d'un espace nature mutualisé entre maternelle et élémentaire
- création d'une liaison directe entre l'élémentaire et la restauration via le cœur d'îlot
- infiltration de l'ensemble des eaux de pluie à la parcelle avec cuve de rétention déconnectée du réseau d'assainissement

### Création d'un local vélo pour le personnel

La traduction du programme, et les modifications apportées pour tenir compte des demandes des utilisateurs et des contraintes du site, portent le coût prévisionnel définitif des travaux à 4 906 398 € HT (valeur mai 2024). L'évolution du montant des travaux sur la base duquel sont calculés les honoraires de maîtrise d'œuvre s'explique par :

- la mise en place de locaux provisoires sur toute la durée du chantier pour réaliser les travaux en site occupé selon un phasage optimisé,
- l'abandon de l'extension de la maternelle en surélévation pour passer en plain-pied du fait de problématiques structurelles et géotechniques,
- des réaménagements intérieurs nécessités par le passage en plain-pied (programme : création d'un bloc sanitaire et maintien de l'existant, projet : suppression d'un bloc sanitaire et création de 3),
- la reprise des réseaux enterrés du fait de leur vétusté.

### **III. Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre**

Ce marché a déjà fait l'objet d'un avenant de 27 759,50 € HT correspondant à la reprise des études d'Avant-Projet Sommaire pour intégration de modifications au projet du fait d'un dimensionnement de la structure du bâtiment de la maternelle et de ses fondations inégales ne permettant pas une implantation en surélévation.

Conformément à l'article L2421-5 du Code de la commande publique, l'évolution du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle doit être prise en compte par une modification conventionnelle du marché public de maîtrise d'œuvre.

L'avenant a donc pour objet d'établir le forfait de rémunération définitive de l'équipe de maîtrise d'œuvre, compte-tenu du montant prévisionnel définitif des travaux.

Le présent avenant n°2 augmente le montant initial du marché de 67 819,99 € HT.

Le nouveau forfait de rémunération est ainsi fixé à 699 609,99 € HT, soit une augmentation de

15,82 % par rapport au montant initial du marché.

La commission d'appel d'offres du 18/10/2024 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

#### IV. Budget d'opération

Le budget toutes dépenses confondues de cette opération est estimé à **6 551 833 € HT**, soit **7 862 200 € TTC** répartis comme suit :

	Montant TTC
<b>Travaux (mai 2024)</b>	<b>5 887 677 €</b>
dont restaurant scolaire	1 488 500 €
dont rénovation, extension de la maternelle	3 522 577 €
dont locaux provisoires	288 000 €
dont aménagement des cours et lutte contre ilots de chaleur	417 600 €
dont panneaux solaires photovoltaïques	133 200 €
dont création d'un réseau de chaleur inter-bâtiments	37 800 €
<b>Honoraires de maîtrise d'œuvre</b>	<b>840 000 €</b>
<b>Provision pour aléas de chantier</b>	<b>412 000 €</b>
<b>Provision pour révisions de prix</b>	<b>353 000 €</b>
<b>Autres frais</b> (prestations intellectuelles hors maîtrise d'œuvre, frais de concours, déménagements, dépenses diverses)	<b>369 523 €</b>
<b>Coût d'opération total Toutes Dépenses Confondues (TDC)</b>	<b>7 862 200 €</b>

#### V. Plan de financement prévisionnel

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

- Union Européenne (FEDER)	1 000 000 €
- Etat	1 200 000 €
- Région Bourgogne-Franche-Comté	150 000 €
- Département du Doubs	350 000 €
- Caisse d'Allocations Familiales	270 000 €
- Agence de l'Eau	150 000 €
- Ville de Besançon	3 431 833 €
- <b>TOTAL HT</b>	<b>6 551 833 €</b>
- TVA à la charge de la Ville	1 310 367 €
- <b>TOTAL TTC</b>	<b>7 862 200 €</b>

La Ville de Besançon prendra en charge les financements non acquis.

#### VI. Calendrier prévisionnel

Les travaux démarreront en janvier 2025. La phase 1 de construction de la restauration scolaire sera livrée au premier trimestre 2026. La seconde phase de rénovation - extension de la maternelle sera livrée au premier trimestre 2027.

*Mmes Marie LAMBERT (1), Carine MICHEL (1) et M. Benoît CYPRIANI (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le programme de travaux et le montant du coût prévisionnel définitif des travaux,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant d'un montant de 81 384 € TTC au marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation/extension du groupe scolaire de la Butte,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès des partenaires selon le plan de financement énoncé dans le rapport et de tout autre partenaire susceptible de participer à l'opération, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention\*: 0

Conseillers intéressés : 3

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

La Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,  
La Maire,

Christine WERTHE  
Conseillère Municipale

Anne VIGNOT

